

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- l'inscription en ligne
- une attestation d'assurance extra scolaire couvrant la danse
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité physique
- le règlement de la cotisation et des cours EN INTÉGRALITÉ
- pour les élèves bénéficiant du tarif étudiant, une copie de la carte étudiante de l'année en cours

En cas de pièces manquantes au dossier, l'élève ne peut être accepté en cours.

HORAIRES

L'année scolaire débute le 1^{er} septembre 2026 et prend fin le samedi 12 juin 2027. L'ACM suit le calendrier des vacances scolaires de la zone A. Pour les danse-étude, les cours peuvent être assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Les élèves doivent se présenter à l'heure, habillés en tenue adéquate (voir *Tenue de danse*) et coiffés pour leurs cours (Chignon obligatoire dès la classe de préparatoire). Les portes de l'ACM n'ouvrent que 10 min avant chaque cours. La danse n'est pas une garderie, hors temps de cours, vos enfants ne sont pas sous notre responsabilité, ni avant ni après.

Merci de vous assurer que les plus petits sont allés aux toilettes avant le cours.

ABSENCES

Le professeur ou la direction doivent être informés **par écrit** (mail uniquement) au moins à la veille du cours concerné. Pour participer aux spectacles, et à tout autre événement dansé, les élèves doivent suivre les cours de façon assidue. 3 absences par trimestre injustifiées entraînent le renvoi immédiat. Il existe un nombre d'élèves en dessous duquel le cours ne peut avoir lieu, celui-ci est au nombre de 5 (hors danse-étude). De ce fait en cas d'annulation du cours faute de participant, l'ACM s'engage à prévenir les personnes prévues dès que possible.

L'ACM se donne le droit de modifier les plannings selon le nombre d'élèves. NIVEAUX

Les classes respectent des critères de **niveau et non d'âge**. Chaque niveau est un cycle de 3 à 4 ans. Toutefois, chaque parcours est individualisé, l'enfant suit sa propre progression, à son rythme et son envie, cependant, il revient aux professeurs mandatés par l'ACM, de proposer la juste affectation de l'enfant dans une classe.

TENUES DE DANSE

Possibilité d'acheter sur place tout l'équipement dans la limite des stocks disponibles.

- **CLASSIQUE** : justaucorps de danse libre, collants, demi-pointes, pointes, accessoires ...
- **LYRICAL** : cheveux attachés, brassière/justaucorps, legging, short, **GENOUILLÈRES obligatoires**.
- **COMMERCIAL / JAZZ ADULTE** : libre

Les costumes de fin d'année sont **loués** aux élèves pour le spectacle. Le costume comprend toutes les pièces ajoutées à la tunique: tutu, jupette, jupe, robe, pantalon, ainsi que les accessoires (tambourins, éventails, ruban, cerceaux...). Toutefois, pour **chaque cours**, la base de celui-ci est un justaucorps, choisi par l'ACM dont l'achat obligatoire incombe aux élèves. Ce dernier sera leur propriété et ne sera pas réclamé par l'ACM ultérieurement (les élèves peuvent le porter en cours). Cf: annexe I

REMBOURSEMENTS

Aucun remboursement ne sera consenti après l'inscription. Les frais d'inscriptions sont annuels, même si l'ACM propose des facilités de paiement, la totalité est due et non remboursable en cas d'arrêt en cours d'année.

CONCOURS

La préparation et participation aux concours est possible mais non obligatoire, sauf pour les danse-études sup. Ceux-ci auront lieu hors région Auvergne, d'octobre à juillet. Les concours sont une opportunité de monter sur scène plusieurs fois dans l'année, et de présenter une variation personnelle, avec une musique, un costume et une chorégraphie sur mesure. (Tous droits réservés).

L'accès aux compétitions se fait sur demande de l'élève, avec accord du professeur, ou sur proposition de ce dernier.

ENGAGEMENTS

En signant la fiche d'inscription à l'ACM, les parents ainsi que les élèves s'engagent à respecter le règlement de l'école. Ils autorisent également la publication de photos ou vidéos de l'élève inscrit (réseaux sociaux, publicité, ...).

Nous vous rappelons que la courtoisie et le respect sont des valeurs chères à l'ACM. Nous vous prions de bien vouloir échanger avec calme et compréhension avec le personnel. Toute conduite insolente, agressive ou violente, verbale comme physique sera sanctionnée. Tout comportement assimilé à de la discrimination entraîne un renvoi immédiat.

Les entretiens avec les professeurs ne peuvent avoir lieu entre deux cours. Nous vous invitons à prendre rendez-vous par mail. Nous restons joignable par téléphone du lundi au vendredi de 10h à 16h. Une boîte aux lettres est à votre disposition dans les locaux de l'ACM.

Sont interdits en cours de danse : les chewing-gum, téléphones, objets connectés, animaux, nourriture.

En procédant à l'inscription au sein de l'école de danse, le(la) représentant(e) légal(e) de l'élève mineur(e), ou l'élève majeur(e), reconnaît avoir pris connaissance et accepte que des photographies et/ou vidéos puissent être réalisées lors des cours, spectacles, stages et événements organisés par l'école. Ces images pourront être utilisées à des fins de communication et de promotion sur le site internet de l'école, ses réseaux sociaux (Instagram, Facebook, TikTok, YouTube, etc.) ainsi que sur tout support marketing. Cette autorisation est accordée à titre gratuit.

RÈGLEMENT

La cotisation est à régler au moment de l'inscription. Le règlement des cours se fait en espèce ou par chèque(s). Par chèque, le paiement peut se faire en 1, 3, ou 10 fois:

- en 3 fois, les chèques sont encaissés début septembre, début décembre et début mars
- en 10 fois, les chèques sont encaissés chaque début de mois
- costumes et justaucorps (voir annexe), **(lien hello-asso)**

Tous les chèques doivent impérativement être donnés lors de l'inscription. Veuillez libeller les chèques à l'ordre de Marie Garnier, et inscrire au crayon à papiers au dos de chacun le NOM, le(s) cours et le mois auquel ils correspondent.